Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260616-20261506B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE PLOULEC'H

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 8

Séance du LUNDI 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 15 juin à 15 heures, le C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Président du CCAS et Maire.

Date de convocation : 02/06/2026

Présents : MM. Sylvain CAMUS, Président, Sonia MORVAN, Vice-Présidente, Pierrette ROLLAND, Francine CHAUVEL, Morgane GUILLOU, Danielle LE MAGOAROU, Annick LE BRAS, Catherine JACOB

Absentes excusées : Jeannie TASSEL, Emilie LEHUGER, Gérald CUZIAT

Madame Morgane GUILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Objet :
Tarif repas des aînés

Madame la vice-présidente propose au Conseil d'administration de fixer le tarif demandé aux personnes afin de participer au repas des aînés.

Après délibération, le conseil d'administration décide de fixer les tarifs comme suit :

- - de 70 ans et accompagnants : 36€
- + de 70 ans : gratuit
- Élus du conseil municipal, membres du conseil d'administration du CCAS et musiciens : gratuit

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Président,
Sylvain CAMUS

MAIRIE DE PLOULEC'H
22300